EveRé

Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole
Monsieur Joël Raffin
Directeur Général des Services
Le Pharo
58, Boulevard Charles Liron
13007 - Marseille

V/Réf.
N/Réf. 061009 EVE CUM 034
Envoyée par Bordereau EVE 00149 MER

PJ : 2

Fos-sur-Mer, le 06 octobre 2009

Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer (CUMPM) – **Etude concernant la mise en conformité Arrêté compostage du 22.04.2009**

Monsieur Raffin,

Veuillez trouver ci-joint l'étude transmise par notre service technique concernant la mise en conformité du projet de Fos avec l'Arrêté compostage du 22/04/2008.

Après étude de la réglementation et du projet, le service technique nous indique que le projet ne permet pas, tel qu'il a été conçu avant la publication de l'Arrêté, de respecter certains articles (voir note ci-jointe).

Sur la base de ces commentaires, le service technique a réalisé les dimensionnements nécessaires et deux solutions sont proposées. Vous trouverez ci-joint la documentation relative à ces deux propositions.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Raffin, l'expression de nos plus sincères salutations.

Luis de la Parte

Directeur Général EveRé